



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse

Délégation CTT Touraine Berry

Fédération Syndicale Unitaire



Déclaration liminaire
Comité Technique Territorial
Touraine- Berry
du 1er juillet 2020

**«La prévision est un exercice difficile,
surtout quand elle concerne l'avenir»**

W. Churchill/ P. DAC/ et proverbe danois

Nous avons décidé de siéger ce jour en CTT parce que cela fait un moment maintenant qu'il n'y pas eu d'instance de dialogue social autre que l'audience à la demande de notre organisation syndicale et que nous sortons d'une période pour le moins particulière qui a bouleversé nos pratiques professionnelles et a pu mettre à mal les collectifs de travail.

Pourtant les sujets sont nombreux mais l'administration n'a pas envie de nous entendre sur les textes et réformes qu'elle met en place à marche forcée malgré nos multiples interpellations sur les transformations de nos missions, de nos statuts et de nos conditions de travail.

Il va sans dire que, fidèles à nos valeurs et nos convictions, nous continuerons à défendre le service public et à combattre de fait sa destruction en nous opposant à la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui démantèle le statut des fonctionnaires, généralise la précarité et acte la disparition des CAP de mobilité (suppression du barème à l'ancienneté, profilage des postes, gestion individuelle des carrières). Or une telle conception libérale des services publics a montré ses limites durant la période de pandémie, et ce notamment dans le domaine hospitalier. Même si le gouvernement a essayé de faire dans l'autosatisfaction, ce sont surtout les collectifs de travail qui ont su faire preuve de solidarité et se mobiliser pour faire face à la crise sanitaire. Les applaudir c'est bien, les soutenir concrètement en manifestant à leurs côtés c'est mieux !

Nous continuerons également à défendre nos missions de service public d'éducation au ministère de la Justice au profit des jeunes et de leurs familles. Nous poursuivrons notre campagne contre l'abrogation de l'ordonnance de 45 et le projet de code de justice pénale des mineurs.

Le «monde d'après» ressemble singulièrement au «monde d'avant» pour notre administration qui n'a pas hésité à profiter de la pandémie pour continuer les attaques via la Loi de Programmation Justice du 23 mars 2019 et l'application du volet peines aux mineur.e.s. Pourquoi se concerter avec les

professionnels et leurs représentants quand on peut faire sans pour accélérer la transformation des missions éducatives en mission de probation et de contrôle et réduire à peau de chagrin la justice des mineurs ? Est-ce le travail des éducateur.trice.s de proposer ou mettre en œuvre les peines comme la DDSE (détention à domicile sous surveillance électronique)? N'est-ce pas dénaturer complètement le travail éducatif qui, selon nous, doit accompagner les adolescent.e.s et non pas préparer les peines ?

Ne comptez pas sur le SNPES PJJ FSU pour que la PJJ devienne un SPIP mineur !

Enfin, nous continuerons à défendre nos conditions de travail qui ne font que se dégrader depuis des années (politique du chiffre avec le sacro-saint GAME, multiplication des missions sans révision des normes, pressions diverses et variées...).

Vous nous convoquez en CTT pour faire un bilan de la période que nous venons de traverser en lien avec la COVID19 qui a conduit au confinement de la population et à des modalités de travail peu expérimentées jusqu'alors. Nous osons espérer que vous ne serez pas à l'instar du gouvernement dans une autosatisfaction injustifiée et de fait insupportable. La PJJ a tardé comme les autres administrations à réagir et n'avait comme beaucoup de secteurs d'autre choix que le télétravail faute de matériel de protection en nombre suffisant pendant une grande partie du confinement (gel hydroalcoolique, masques, gants...).

Sans remettre totalement en cause cette nouvelle modalité de travail qui s'est imposée du jour au lendemain, nous en percevons déjà quelques dangers en terme de modification des amplitudes horaires, de fragilisations des collectifs de travail et de remise en cause de la charte des temps (suppression de jours de congés).

Cette modalité de travail peut s'avérer pertinente si elle n'est pas imposée, si elle est modulée avec du travail en présentiel et si elle est suffisamment bien balisée. Déjà bien trop souvent culpabilisés au nom de la prise en charge des jeunes, les professionnels ne doivent pas par ailleurs être privés d'un droit qui a tendance à être remis en cause à l'heure du tout numérique, le droit à la déconnexion.

Faute de matériel suffisant sur les différents territoires, certains personnels n'ont même pas pu avoir accès à cette modalité de travail, et notamment ceux en service d'insertion et ceux en hébergement. Et que dire de la connexion à VPN qui s'est avérée somme toute assez aléatoire pendant la première partie du confinement.

Enfin certains cadres ont pu ici ou là faire preuve d'un peu trop de zèle et aller à l'encontre des règles sanitaires et des droits des agents. Notre organisation syndicale a dû vous interpeller à quelques reprises notamment au début du confinement pour éviter l'intervention de pléthore d'éducateurs des différents UEMO du territoire à l'EPE de Bourges et rappeler que répertorier des volontaires ne veut pas dire désigner des volontaires comme à l'armée, pour rappeler le cadre sanitaire et les interventions possibles en cas d'urgence, pour permettre aux professionnels de poser selon leurs souhaits des congés sans qu'ils leur soient imposés ou refusés sans raison valable...

Un tel bilan de cette période nous semble demander non seulement un temps de travail conséquent tant elle a fait jaillir de multiples questionnements mais également des documents de travail un peu plus importants et fouillés que ceux que vous nous avez fournis (parce que nous vous avons réclamé a minima une base de travail pour ce CTT).

Et que penser du temps que vous nous donnez pour échanger en convoquant un CTT à 15 heures ? Cela peut-il permettre d'aller au bout des échanges sans imposer un retour très tardif pour ceux qui n'habitent pas Tours?

La période de confinement n'a pas été, et à juste titre, une période facile à gérer. La période de post-confinement risque d'être encore bien plus délicate à gérer et nous devons sentir les difficultés dans les prochaines semaines et déjà ici ou là des tensions RH se font déjà sentir (Blois, Bourges, Tours).

Outre le bilan sur la période passée, nous vous attendons sur les perspectives et les propositions éventuelles que vous avez dû faire dans le cadre du dialogue de gestion...